

SUIVI DES INDICATEURS DE PRODUCTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Objectif de réduction de la production de DMA

Le PRPGD de la Guadeloupe prévoit de :

- Réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, entre 2012 et 2026.

Tableau 4. Evolution des ratios de déchets ménagers par habitant entre 2018 et 2021 : avancement par rapport à l'objectif du PRPGD

	2012*	2018	2019	2020	2021	Objectif 2026**
Ratio kg/hab./an	621	626	657	550	578	559
Evolution		1%	6%	-11%	-7%	-10%

* Source : PRPGD, année de référence

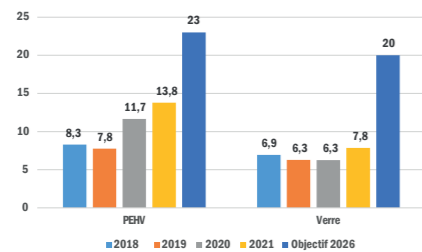
** Source : PRPGD, objectif -10%

Objectif de valorisation des emballages

Le PRPGD de la Guadeloupe fixe pour la filière des emballages ménagers et papier l'objectif suivant :

- Mieux valoriser les emballages en développant les solutions de collecte et de tri et en sensibilisant les habitants afin d'atteindre des performances de collecte en 2026 : 16 kg/hab. d'emballages, 7 kg/hab. de papiers et 20 kg/hab. de verre.

Evolution de la valorisation des emballages par habitant entre 2018 et 2021



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN GUADELOUPE

Le concept d'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ». S'ils ne peuvent pas être évités, les déchets doivent alors être considérés comme des « ressources ».

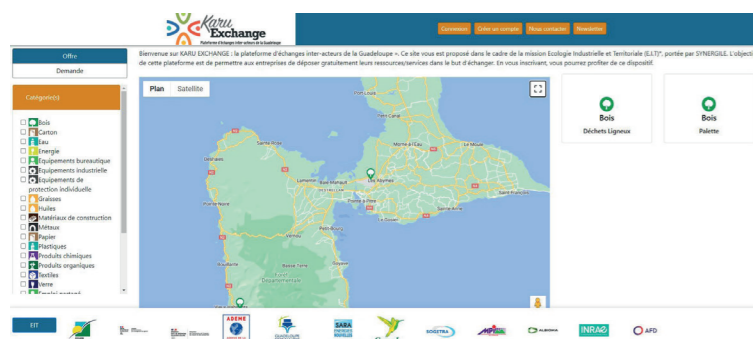
ZOOM sur l'Écologie Industrielle et Territoriale

La plateforme d'échanges inter-acteurs de la Guadeloupe

KARU EXCHANGE est une plateforme qui favorise la dynamique de réemploi et de recyclage des matériaux, des objets, des équipements et des déchets en Guadeloupe.

KARU EXCHANGE la plateforme d'échanges interacteurs de la Guadeloupe permettra aux entreprises :

- D'avoir un outil simple et visible pour le partage de ressources ;
- D'optimiser la gestion des flux de matières, d'énergie et d'eau des entreprises par la mise en oeuvre de synergie ;
- De limiter l'impact environnemental des activités industrielles ;
- De favoriser le développement de filières de valorisation



Edition 2022

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ORDEC



L'ensemble des travaux de l'observatoire est téléchargeable sur :

www.synergile.fr



Merci aux fournisseurs de données et experts qui ont permis de réaliser ce bilan déchets 2020-2021 !

Partenaires publics :

ADEME, DEAL, Région Guadeloupe, SYVADE.

Intercommunalités : Communauté de communes de Marie-Galante, Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe, Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre ; Communauté d'agglomération Cap Excellence et Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

Partenaires privés :

AER, Agrivalor, Auto Casse Plus, Caraïbienne de recyclage, C2D Consulting, Déchèterie de Jarry, E-Compagnie, Énergipole-Group, ECODEC, Gwada TP, Karukera Assainissement, PER Antilles, SARP Caraïbe, Séché Healthcare, SGB, SGEC, SNR, TDA.

L'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (ORDEC) est un outil partenarial d'aide à la décision créé dans le but de répondre à une demande d'intérêt général.

Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion. Les données peuvent être collectées, mesurées ou issues d'études spécifiques.

L'observatoire régional des déchets et l'économie circulaire de la Guadeloupe est composé :

- D'un **secrétariat**, assuré par Synergile, qui coordonne administrativement l'observatoire et en assure les missions ;
- D'un **Comité de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire**, composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), de l'Agence Française de développement (AFD) et du pôle d'innovation Synergile.

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE



Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire de la Guadeloupe

Synergiles
Immeuble France-Antilles
ZAC de Houelbourg Sud, 97122 Baie-Mahault, Guadeloupe
www.synergile.fr

EN BREF...

L'année 2020 connaît une baisse de l'évolution des quantités globales de déchets (hors BTP) entrants dans les installations de traitement en Guadeloupe par rapport à l'année 2019.

Le gisement collecté de déchets ménagers et assimilés (DMA) est en légère hausse entre 2020 et 2021 (soit 213 102 tonnes en 2020 et 222 268 tonnes en 2021). On observe également une progression de 5,9% du tonnage collecté par habitant entre 2020 et 2021.

Cependant, la crise sanitaire (COVID-19) a entraîné une diminution plus importante du gisement de DMA collectés en 2020. Ceci s'explique par une baisse importante de l'activité touristique sur le territoire et la fermeture ou le ralentissement de l'activité d'une partie des établissements économiques de l'archipel.

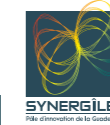
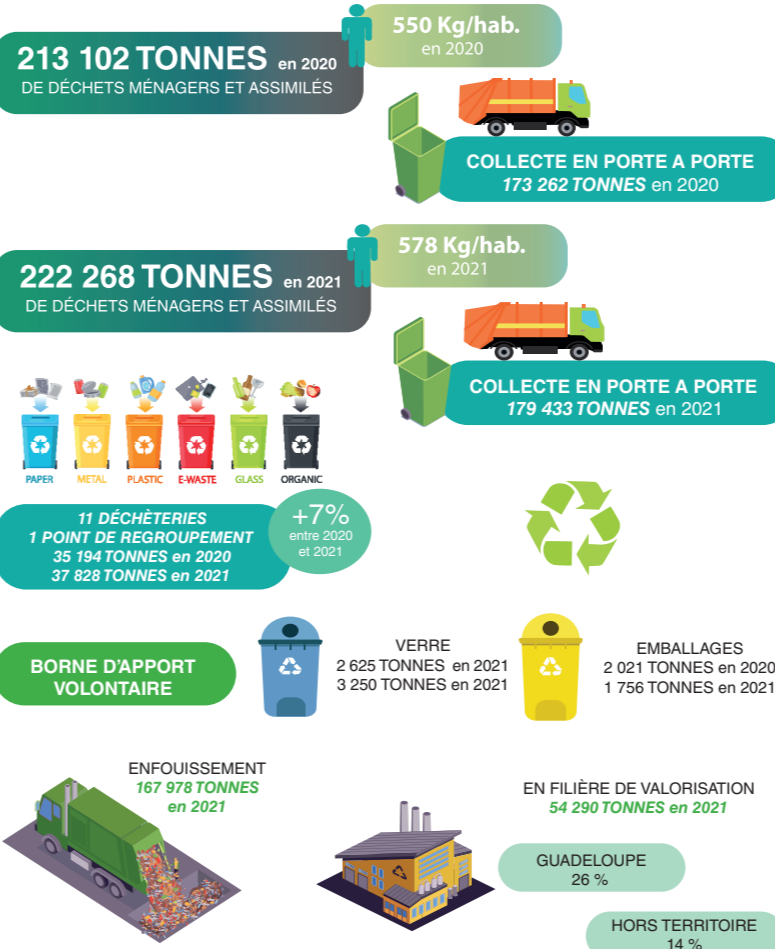
On note également que les quantités de déchets pris en charge par le service public en Guadeloupe tend à diminuer entre 2018 et 2021 (-10% de tonnes de DMA).

En 2021, un quart des déchets produits en Guadeloupe a été valorisé (valorisation matière ou organique). Le reste est encore enfoui dans les 2 ISDND (le SYVADE et Energipole Espérance). Soit 76% des DMA.

Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui mal connus en Guadeloupe. Néanmoins, le tonnage de DAE est estimé à 101 150 tonnes en 2021. Les matériaux recyclables, incluant le verre, les cartons, les métaux et le bois, représentent un quart des déchets des activités économiques estimés.

Bien que le recours à l'enfouissement diminue, il demeure le mode privilégié de traitement des déchets en Guadeloupe, soit 62% en 2021.

CHIFFRE CLÉS DES DÉCHETS 2020-2021



CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2020-2021

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



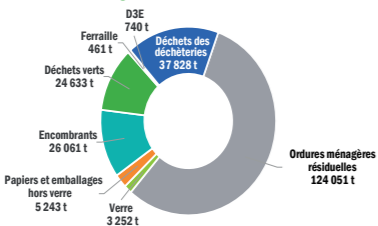
LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits par les ménages, les activités économiques et les administrations. Ils sont collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux.

Le service public de collecte des déchets a permis de collecter **213 k tonnes**, soit **1,5 kg/hab/jour** en 2020 et **222 k tonnes**, soit **1,6 kg/hab/jour** en 2021.



Performance globale de collecte de DMA en 2021

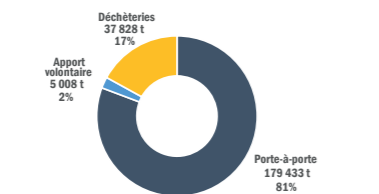


En 2021, les ordures ménagères et assimilées (OMA) représentent **60% des tonnages collectés** par les EPCI guadeloupéens. Cette répartition était la même en 2020.

Les DMA par mode de collecte

Les collectes en porte-à-porte sont largement majoritaires puisque plus de 80% des tonnages collectés par le service public de gestion des déchets viennent des différentes collectes chez l'habitant.

Tonnage de déchets ménagers et assimilés par mode de collecte en 2021



Les Ordures ménagères Assimilées collectées

Les ordures ménagères résiduelles

En 2021, 24 000 tonnes d'OMR ont été collectées en Guadeloupe, soit 323 kg/hab/an

Ratio annuel (kg/hab.an)	2018	2019	2020	2021
	334	350	310	325

Le verre

En 2021, 3 250 tonnes de verre ménager ont été collectées en apport volontaire, soit 8,5 kg/hab/an

Ratio annuel (kg/hab.an)	2018	2019	2020	2021
	7,0	6,6	6,8	8,5

Les papiers et emballages

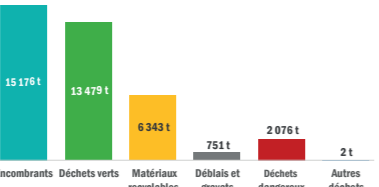
En 2021, 5 243 tonnes de PEHV ont été collectées en apport volontaire et porte-à-porte, soit 14 kg/hab/an.

Ratio annuel (kg/hab.an)	2018	2019	2020	2021
	8,5	8,5	10,6	13,6

Les déchets collectés en déchèteries



Tonnage de déchets collectés en déchèterie en 2021



Les bornes d'apport volontaire

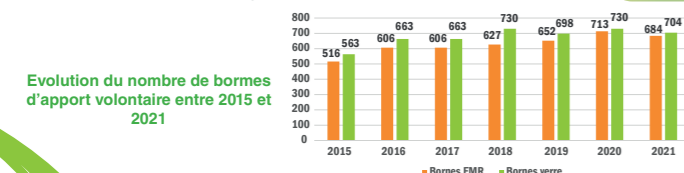
L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

704 Bornes d'apport volontaire de verre

1 borne verre pour 531 hab.

684 Bornes d'apport volontaire d'emballages et papiers

1 borne PHEV pour 547 hab.



LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.

Ce sont des déchets non dangereux issus des entreprises : entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics (écoles, administrations...), professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins...), services tertiaires, particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports...).

Il peut être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.).

Les gisements des DAE

Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui mal connus en Guadeloupe. Afin d'appréhender ces tonnages, la méthode la plus appropriée consiste à retirer la part des tonnages de DMA du total des tonnages réceptionnés dans les différentes installations de pré-traitement ou de traitement de l'archipel.

Tableau 1. Tonnage des DAE approchés en 2021

Flux	Tonnage DAE approché	Répartition DAE
Déchets résiduels	7 395 t	8%
Encombrants	5 931 t	6%
Matériaux recyclables	25 572 t	26%
Déchets verts	1 883 t	2%
Biodéchets	309 t	0%
Déblais et gravats	21 686 t	22%
Déchets dangereux	14 432 t	15%
Autres déchets	20 190 t	21%
TOTAL	97 397 t	

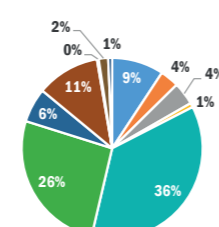
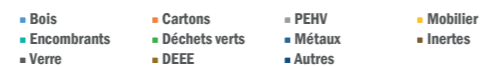
Les apports en déchèterie professionnelle

En 2021, près de 6 000 tonnes de déchets ont été déposées par des entreprises ou administrations sur la déchèterie de Jarry. Il s'agit essentiellement d'encombrants (36%) et de déchets verts (26%)

Tableau 2. Tonnages réceptionnés en déchèterie professionnelle en 2021

	Tonnage 2021
Bois	666 t
Cartons	241 t
PEHV	294 t
Mobilier	55 t
Encombrants	2 605 t
Déchets verts	1 883 t
Métaux	441 t
Inertes	813 t
Verre	24 t
DEEE	121 t
Autres	50 t
TOTAL	7 193 t

Tonnage réceptionnés en déchèterie professionnelle en 2021



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets produits et collectés en Guadeloupe sont dirigés vers différentes installations afin d'y être pré-traités ou traités.

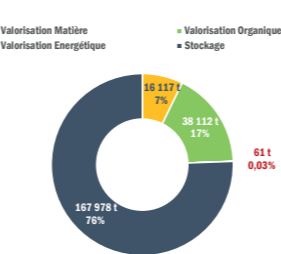
On recense les principales installations avec plus de 80% des tonnages traités :

- 2 installations de stockage des déchets non dangereux (le SYVADE et Energiepole espérance)
- 3 centres de tri des recyclables (ECODEC, AER, Caribéenne de recyclage)
- 1 installations de traitement des déchets verts (Energiepole verte)
- 1 installations de traitement des déchets dangereux (SARP Caraïbe)

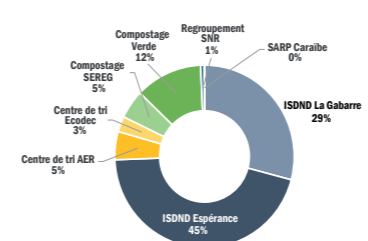
La valorisation des DMA

En 2021, un quart des déchets produits en Guadeloupe ont été valorisés (valorisation matière ou organique), le reste est encore enfoui dans les 2 ISDND (le SYVADE et Energiepole Espérance).

Valorisation des DMA en 2021



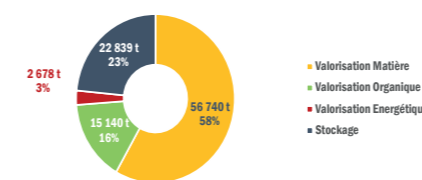
Répartition des tonnages de DMA traités par installations de traitement en 2021



La valorisation des DAE

En 2021, plus de 98 000 tonnes de DAE ont été produites en Guadeloupe, dont près des trois quarts ont bénéficié d'une valorisation matière ou organique.

Valorisation des DAE en 2021

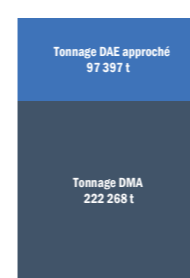


Synthèse du traitement des déchets en Guadeloupe

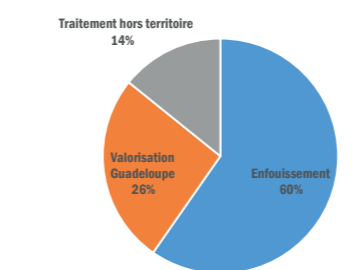
En 2021, plus des deux tiers des déchets produits en Guadeloupe étaient des DMA, représentant plus de 222 000 tonnes.

Plus de 85% des déchets sont traités en Guadeloupe : 60% des tonnages sont enfouis et 26% sont valorisés sur place (essentiellement des déchets verts ou autres biodéchets). Le reste est exporté vers la France ou plus globalement l'Europe.

Tonnages entrant en installations de traitement en 2021



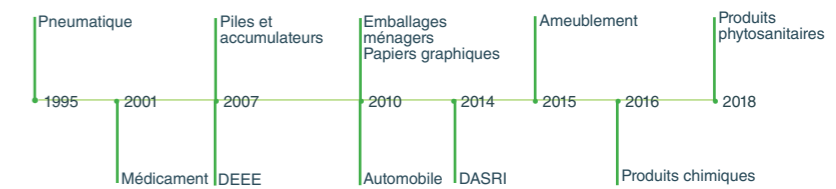
Tonnages de déchets par lieu de traitement en 2021



LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉS ÉLARGIE DU PRODUCTEURS (REP)

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie (principe du « pollueur-payeur »)

Frise chronologique de mise en place des filières REP en Guadeloupe



15 161,4 TONNES DE DÉCHETS en 2020

39 Kg par habitant en 2020

17 390 TONNES DE DÉCHETS en 2021

46 Kg par habitant en 2021

Tableau 3. Chiffres-clés des filières REP 2020 et 2021

	2020	2021
Emballage ménagers	5 807 t	14 kg/hab.
Meublement pro.	123 t	0,31 kg/hab.
Ameublement ménagers	339 t	0,87 kg/hab.
DEEE ménagers	4 625 t	11,93 kg/hab.
DEEE pro	514 t	1,32 kg/hab.
Médicaments	29 t	0,07 kg/hab.
Piles et accumulateurs	52 t	0,13 kg/hab.
DDS	75 t	0,19 kg/hab.
Perforants	5,4 t	0,01 kg/hab.
Pneumatiques	3 531 t	9,1 kg/hab.
VHU		
TLC	61 t	0,16 kg/hab.
Total	15 161,4 t	39 kg/hab.

